

Saint-Martin-d'Hères, le 4 mars 2024

## Conseil d'Administration du Mardi 12 mars 2024 Délibération n°CA-2024-04

---

**NATURE :** AFFAIRES FINANCIERES  
**Objet :** TARIFS des DROITS et PRESTATIONS à compter de la rentrée universitaire 2024-2025

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements,*

*Vu le règlement intérieur de l'IEP de Grenoble, adopté par délibération du conseil d'administration du 18 janvier 2022 ; et notamment son Titre IV chapitre I article 1-3 ;*

*Vu la délibération n°CA-2021-52 relative aux tarifs et prestations, adoptée par le conseil d'administration lors de la séance du 07 décembre 2021,*

*Vu la délibération n°CA-2023-29 relative aux tarifs et prestations adoptée par le conseil d'administration du 3 juillet 2023 ;*

Il est proposé au Conseil d'administration de décider d'approuver les modifications apportées aux tarifs des droits et prestations qui s'appliqueront à partir de la rentrée universitaire 2024-2025.

**Annexes :** IEPG\_CA\_Annexe\_Tarifs droits et prestations\_2024\_ANNEXE\_CA20240312.docx

Le président fait procéder au vote.

Résultat du vote :	
Nombre de présents :	16
Nombre de procurations :	14
Votes « Pour » :	30
Votes « Contre » :	
Abstentions :	

**Décision du Conseil d'administration :**

Les tarifs des droits et prestations applicables à compter de la rentrée universitaire 2024-2025 tels que figurant sur l'annexe sont approuvés.

Jean-Luc Névache  
Président du Conseil d'administration

